

RÉUNION PUBLIQUE DU 27 MARS 2026 SUR L'EXERCICE DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE DES 1er ET 2 AVRIL 2026 À TOULON.

À cette réunion au Zénith Live de Toulon, on pouvait noter la présence du préfet du Var, du préfet maritime, de la maire de Toulon, d'un représentant parisien de l'Agence de Sûreté Nucléaire Défense, de représentants de ASNR (Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection), d'un médecin du Samu 83, de représentants des pompiers et marins-pompiers, des représentants des municipalités de St-Mandrier, d'Ollioules mais pas de La Seyne-sur-Mer.

En qqs chiffres, l'Arsenal de Toulon, c'est :

- 268 ha, 30 km de routes, 10 km de quais
- 1er port militaire de méditerranée et 70% de la flotte de la Marine Nationale avec 37 unités.
- 8 chaudières nucléaires embarquées : 2 pour le P.A Charles De Gaulle et 1 pour chacun des 6 SNA (Sous-marins Nucléaires d'Attaque) de type Barracuda ou Suffren.
- 1er pôle industriel du Var et 1er employeur du département.
- 24.000 personnes / jour dont 15.000 marins.

Les éléments déclenchants de l'exercice, "architecturés" par l'Agence de Sûreté Nucléaire Défense, sont inconnus jusqu'au dernier moment du préfet et du préfet maritime. Tout au plus, sait-on qu'il partira d'un accident majeur et majorant sur la chaufferie nucléaire d'un SNA. Majorant car toutes les premières opérations sont programmées pour échouer afin que l'exercice prenne une ampleur maximale.

Les plans d'action et de protection sont les suivants, par ordre croissant de gravité :

- un PUI (Plan d'Urgence Interne) à la main du commandant du navire où se produit l'accident nucléaire et de la partie de l'équipage spécialisée dans la gestion du risque.
- puis un PUI au niveau de tout l'Arsenal à la main du préfet maritime avec l'activation du bataillon de marins-pompiers de l'Arsenal et du personnel formé à la protection du risque nucléaire, soit environ 300 personnes.
- et enfin un PPI (Plan Particulier d'Intervention) à la main du préfet du Var et qui couvre les 4 communes riveraines de l'Arsenal. Au vu des enseignements de la catastrophe de Fukushima, le périmètre d'action de l'exercice est porté, pour la 1ère fois, de 2 à 5 km, englobant la totalité des communes de Toulon, Ollioules, La Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier. Ce PPI déclenche la mobilisation des pompiers locaux et/ou régionaux ainsi que des moyens à l'échelle nationale si besoin. De même, ce PPI intègre l'activation des moyens hospitaliers de la zone (hôpital Ste-Musse et HIA Ste-Anne)

L'alerte débute par une sirène avec 3 coups de 1 minute et 40 secondes chacun, entrecoupés d'un silence de 5 secondes. En application du système FR-Alert, un message est diffusé sur tous les téléphones, même éteints (les 2 et 3 avril, ce message indiquera bien qu'il s'agit d'un exercice). Pour les populations résidant, travaillant ou de passage dans les 4 communes, c'est le signal d'une mise à l'abri dans une structure en dur (logement, centre commercial, tunnel,... mais pas de tente ni de voiture) avec fermeture des ouvertures, coupure des ventilation et climatisation, écoute de la radio et de la TV pour suivre les consignes adaptées. Par ailleurs, il est interdit de consommer l'eau des réseaux, les légumes et fruits du jardin. Les établissements scolaires et les ERP (Établissements Recevant du Public) étant formés au risque avec confinement et disposant d'un stock de pastilles d'iode, il est fortement déconseillé d'aller récupérer ses enfants à l'école après le déclenchement de l'alerte.

Chaque habitant de la zone peut récupérer préventivement et gratuitement des comprimés d'iodure de potassium en pharmacie d'officine. Hélas, à ce jour, 30% seulement des habitants de la zone concernée l'ont fait. Ce

médicament de saturation de la thyroïde par de l'iode stable, afin d'éviter que l'iode radioactif ne s'y fixe, ne doit être pris uniquement qu'après le feu vert du préfet via les médias et le téléphone

La posologie est d'1/4 cp pour les nourrissons, 1/2 cp jusqu'à 3 ans, 1cp de 3 à 12 ans et 2 cp ensuite en une seule fois et pour une efficacité de 24h. Ce médicament peut être administré à des animaux de compagnie en fonction de leur poids.

Après la fin de l'exercice et le temps des analyses, les résultats bons ou à améliorer seront rendus publiques via un communiqué de presse et consultables sur le site Internet de la Préfecture du Var.

Rédacteur Jean Huillet.